

# La rédaction vote en faveur du principe de faire grève

**Face au refus de la direction de respecter la convention journalistes, la rédaction de « L'Avenir » va se mobiliser.**

Via des actions et une possible grève.

**L**es journalistes de la rédaction des Éditions de l'Avenir, réunis en assemblée générale ce mardi après-midi, ont voté en faveur du « principe de faire grève » (lire aussi notre édito en page 56 adressé à nos lecteurs).

Les journalistes se sont réunis après le refus de la direction des Éditions de l'Avenir de revoir les conditions de départ des journalistes dans le cadre du plan de restructuration du média, propriété du groupe Nethys.

## **Motion confirmée contre Philippe Lawson**

Une centaine de journalistes étaient présents. Le principe de faire grève a été voté à la quasi-unanimité – moins trois votes « contre » et six abstentions.

Parmi les autres mesures décidées, des « actions collectives » ont été approuvées à l'unanimité et la motion de méfiance envers le directeur des rédactions, Philippe Lawson, a fait l'objet d'un nouveau

vote, qui s'est soldé par une quasi-unanimité – moins trois abstentions.

## **Actions collectives prévues**

Les délégués de l'Association des journalistes professionnels (AJP) ont été mandatés pour organiser « des actions classiques et créatives » mais les contours de celles-ci doivent encore être déterminés.

Les journalistes demandent à la direction de respecter la convention d'entreprise sur le travail et la rémunération des journalistes, ce qui aurait pour effet d'améliorer de 2 % les conditions de départ en RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise).

## **Des licenciements non prévus au moment du préaccord**

La direction des Éditions de l'Avenir refuse, arguant que l'AJP conteste le plan social approuvé en décembre par 84 % du personnel.

Or l'AJP, représentée du-

rant les négociations avec les syndicats uniquement en tant qu'observatrice, n'a pas signé ce plan « négocié à la hussarde », a rappelé

lundi le journaliste Philippe Leruth, par ailleurs président de la Fédération internationale des journalistes, sur son blog. De plus, le personnel en a approuvé uniquement le principe, pas le contenu.

Une allusion au fait qu'au moment du vote sur le préaccord portant sur la convention, il n'était pas question de licenciements

**Les représentants du personnel accusent la direction d'avoir élaboré une liste noire.**

secs « au sein de la rédaction », comme pourtant mentionné, plus tard, dans le document.

Revendiquer le respect d'une convention est un droit et non un privilège, argumentent encore les représentants des journalistes.

## **Une liste noire ciblant un noyau dur**

En décembre, le personnel et la direction des Éditions de l'Avenir se sont accordés sur le départ de 45 équivalents temps plein, dont 31,74 au sein de la rédaction du média.

Les candidats au départ ont jusqu'à jeudi minuit pour se faire connaître. Mais il apparaît qu'ils sont très peu nombreux parmi les membres de la rédaction. La direction envisage donc de procéder à des licenciements secs. Les représentants du personnel l'accusent d'avoir élaboré de longue date une « liste noire » pour écarter les journalistes qui la gênent, ce qu'elle dément. ■